

## DESCRIPTION ET QUALITES ORGANOLEPTIQUES

### Barquettes Aluminium 450 ml

<b>Poids du produit</b>	5,23 g	<b>Tolérance :</b>	+/-5%
<b>Dimensions</b>	145,6 x 120,6 x 40 mm	<b>Tolérance :</b>	+/- 0,2 mm
<b>Capacité</b>	450ml	<b>Tolérance :</b>	/
<b>Couleurs</b>	Gris	<b>Tolérance :</b>	/
<b>Absence de BPA</b>	Oui		

## MODE D'EMPLOI / CONDITIONS DE STOCKAGE

### Mode d'emploi

Prêt à l'emploi.

Températures minimale et maximale d'utilisation: -40°C et 350°C.

Apte au passage au four à micro ondes : NON

### Conditions de Stockage

Temperature ambiante

## INFORMATIONS PRATIQUE

Apte au contact alimentaire :

Il est nécessaire de respecter les exigences et recommandations suivantes lors de l'utilisation :

- Éviter le contact avec des aliments acides (jus de citron, vinaigre, sauce tomate, etc.) ou très salés.
- Pour des durées de conservation prolongées (supérieures à 24 heures), conserver les aliments au réfrigérateur ou au congélateur.
- Évitez les cuissons prolongées en présence de sauces.
- Évitez tout contact avec une flamme nue et/ou des pièces sous tension.
- N'utilisez le four à micro-ondes que s'il est expressément approuvé par le producteur et en suivant les instructions du manuel d'utilisation.
- Utiliser dans un four à convection jusqu'à +350°.
- La température de travail recommandée pour les barquettes en aluminium est de -40 °C / +350 °C.

En matière d'aptitude au contact alimentaire, conformes aux exigences imposées par:

- Règlement européen CE n° 178/2002 concernant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, établissant le système européen de contrôle des denrées alimentaires générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité alimentaire.
- Règlement européen CE No. 1935/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Règlement européen CE No. 2023/2006 concernant les bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Règlement européen CE No. 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques européenne.
- Directive CE 94/62 et amendements ultérieurs concernant les emballages et les déchets d'emballages.



## INFORMATIONS TRACABILITE / LOGISTIQUE

Unité de vente	CARTON	SACHET	PCB (nombre de pièces/carton)	10 sachet(s) de 100 pièces
Code article	0200BALU450		Emballage primaire	Sachet PE Transparent
Gencod EAN13 ou 14	8011851108106	8053348990171	Poids net carton (kg)	5,23
Origine produit	France		Poids brut carton (kg)	6,00
Code emballer / Estampille sanitaire	/		Dimensions cartons (L x l x h en mm)	550 x 240 x 450
Code de nomenclature douanière	76169990		Palettisation	35 cartons (5 couches de 7 cartons)
Inscription n° de lot	Carton		Poids brut palette (kg) (palette comprise)	230
Inscription date de production	Carton		Dimensions palette (L x l x h en cm)	120 x 80 x 240
EAN128	Carton	Non	Palette	Non

Données fournies à titre indicatif, seules les mentions portées sur les emballages des produits font foi.